**Candidature au Conseil d’administration de la FFME[[1]](#footnote-2) - Collège entraineurs et arbitres**

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

N° de licence :

Candidature au poste de :

[ ] Représentant des entraineurs[[2]](#footnote-3)

[ ] Représentant des arbitres2

|  |
| --- |
| Présentation du candidat et motivation de la candidature : |

A joindre avec la candidature :

* 1 photo d’identité récente ;
* [L’attestation sur l’honneur](https://www.ffme.fr/wp-content/uploads/2024/06/attestation-sur-lhonneur-1.docx) complétée et signée ;
* 1 extrait de casier judiciaire bulletin numéro 3 ;
* Pour les entraineurs :
	+ Une copie du diplôme justifiant d’une qualification DEJEPS mention escalade ou DEJEPS entraineur haut niveau directeur de structure ou licence STAPS mention entrainement ou d’un brevet fédéral entraineur 1 ou 2 ou équivalent[[3]](#footnote-4) ;
	+ Un justificatif attestant avoir été inscrit au moins une fois sur la saison N ou N-1 sur la liste des entraineurs ayant officié sur les championnats de France, demi-finales des championnats de France ou coupe de France.
* Pour les arbitres :
	+ Une copie du diplôme justifiant d’une qualification d’arbitre national de ski-alpinisme ou d’arbitre escalade PDJ2 ;
	+ Un justificatif attestant avoir officié au moins une fois au cours de la saison N ou N-1 sur une compétition officielle quel que soit le niveau.

*Les candidats sont invités à consulter* [*les règles de campagne*](https://www.ffme.fr/wp-content/uploads/2024/06/Regles-de-campagne-electorale.pdf)*.*

1. *Formulaire de candidature proposé par la fédération pour les postes au sein de la CAHN, pour les représentants des arbitres et des entraineurs. Le collège général n’est pas concerné par ce formulaire. Le candidat aux postes précités n’est pas tenu d’utiliser ce formulaire.* [↑](#footnote-ref-2)
2. *Candidature à faire parvenir au siège de la FFME par lettre recommandé avec accusé de réception avant le 23/09/2024.* [↑](#footnote-ref-3)
3. Sont notamment considérés comme équivalent les diplômes d’Etat ou brevet d’Etat ski alpin, diplôme d’Etat accompagnateur de moyenne montagne, guide de haute montagne. [↑](#footnote-ref-4)